



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 1166

Texte de la question

Reponse. - Afin de donner une plus grande liberté aux entreprises et leur permettre de restaurer leurs marges, le Gouvernement s'est attaché à lever un certain nombre de contraintes administratives qui pesaient sur leur fonctionnement quotidien, à abaisser le taux de l'impôt sur les sociétés de 50 à 42 p 100 et à totalement libérer les prix. Cela a pour but de permettre aux entreprises de réagir plus vite aux contraintes d'un environnement de plus en plus concurrentiel et fluctuant, et d'investir dans les moyens qu'elles jugent les plus propres à leur assurer de meilleures perspectives : investissement en matériel de production, mais aussi en recherche et développement de produits nouveaux, réseaux commerciaux, requalification de leur personnel. Ces mesures à caractère général ont été préférées à l'adoption de mesures économiques conjoncturelles dont la conséquence la plus évidente est de provoquer une anticipation d'investissement et non de porter l'effort d'équipement à un niveau permettant d'accroître la compétitivité relative des entreprises françaises. Le Gouvernement est parfaitement conscient cependant de la situation contrastée des entreprises productrices de biens d'équipement en France. Il convient de rappeler à ce sujet que le plan machine-outil, initié par le précédent Gouvernement, comportait des engagements financiers qui ont été tenus. Ce plan est maintenant achevé et il ne rentre pas dans les intentions du Gouvernement de poursuivre une politique de secteur en faveur de tel ou tel groupe d'entreprises. De récents dépôts de bilan ont montré que la situation était très inégale entre les entreprises. Certaines dont l'exploitation était très dégradée et qui ne faisaient pas l'objet d'un soutien résolu de leurs actionnaires, ou dont les possibilités de restauration de l'équilibre financier n'étaient pas assurées, ont dû déposer leur bilan. Cette situation regrettable n'est que le constat d'une situation déséquilibrée : manque de réalisme dans les prévisions commerciales, incapacité à réduire les prix de revient. La situation de ces entreprises a cependant été suivie attentivement par les pouvoirs publics qui se sont attachés dans chaque cas d'espèce à permettre la mise au point de solutions raisonnables. De manière plus générale, les industriels de la machine-outil en France doivent veiller à ce que s'approfondissent les liens qu'ils ont commencé à nouer avec leurs clients les plus importants, pour examiner en commun une orientation de leurs actions de recherche et développement, et la création de nouveaux produits. Le Gouvernement s'attache enfin à promouvoir la modernisation des petites et moyennes entreprises, à travers les procédures Puce d'aide au développement de produits nouveaux incorporant des composants électroniques et MECA d'aide à l'achat de machines de production de technologie avancée.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin de donner une plus grande liberté aux entreprises et leur permettre de restaurer leurs marges, le Gouvernement s'est attaché à lever un certain nombre de contraintes administratives qui pesaient sur leur fonctionnement quotidien, à abaisser le taux de l'impôt sur les sociétés de 50 à 42 p 100 et à totalement libérer les prix. Cela a pour but de permettre aux entreprises de réagir plus vite aux contraintes d'un environnement de plus en plus concurrentiel et fluctuant, et d'investir dans les moyens qu'elles jugent les plus propres à leur assurer de meilleures perspectives : investissement en matériel de production, mais aussi en recherche et développement de produits nouveaux, réseaux commerciaux, requalification de leur personnel. Ces mesures à

caractere general ont ete preferees a l'adoption de mesures economiques conjoncturelles dont la consequence la plus evidente est de provoquer une anticipation d'investissement et non de porter l'effort d'equipement a un niveau permettant d'accroitre la competitivite relative des entreprises francaisesLe Gouvernement est parfaitement conscient cependant de la situation contrastee des entreprises productrices de biens d'equipement en France. Il convient de rappeler a ce sujet que le plan machine-outil, initie par le precedent Gouvernement, comportait des engagements financiers qui ont ete tenus. Ce plan est maintenant acheve et il ne rentre pas dans les intentions du Gouvernement de poursuivre une politique de secteur en faveur de tel ou tel groupe d'entreprises. De recents depots de bilan ont montre que la situation etait tres inegale entre les entreprises. Certaines dont l'exploitation etait tres degradee et qui ne faisaient pas l'objet d'un soutien resolu de leurs actionnaires, ou dont les possibilites de restauration de l'equilibre financier n'etaient pas assurees, ont du deposter leur bilan. Cette situation regrettable n'est que le constat d'une situation desequilibree : manque de realisme dans les previsions commerciales, incapacite a reduire les prix de revient. La situation de ces entreprises a cependant ete suivie attentivement par les pouvoirs publics qui se sont attaches dans chaque cas d'espece a permettre la mise au point de solutions raisonnables. De maniere plus generale, les industriels de la machine-outil en France doivent veiller a ce que s'approfondissent les liens qu'ils ont commence a nouer avec leurs clients les plus importants, pour examiner en commun une orientation de leurs actions de recherche et developpement, et la creation de nouveaux produits. Le Gouvernement s'attache enfin a promouvoir la modernisation des petites et moyennes entreprises, a travers les procedures Puce d'aide au developpement de produits nouveaux incorporant des composants electroniques et MECA d'aide a l'achat de machines de production de technologie avancee.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1166

Rubrique : Equipements industriels

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 1986, page 1323

Réponse publiée le : 7 mars 1988, page 1033